



## Règlement du Championnat des Tribunes 2022-2023

Le Championnat des Tribunes a pour objectif de mieux valoriser le travail des clubs et de leurs supporters pour animer les stades, et d'encourager le caractère festif des rencontres de Ligue 1 Uber Eats et de Ligue 2 BKT, à domicile mais aussi à l'extérieur dès la saison 2022-2023.

Ce championnat revêt un caractère participatif en impliquant simultanément les clubs, les supporters, les délégués LFP ainsi que le diffuseur de la rencontre.

A chaque journée de Ligue 1 Uber Eats et de Ligue 2 BKT, cinq critères de notation sont retenus pour la saison 2022-2023, avec de nombreuses évolutions tant sur la pondération des points que sur l'ajout de points bonus :

- 1. Fidélité à domicile (0 à 10 points et jusqu'à 3 points de bonus)**
- 2. Fidélité à l'extérieur (0 à 3 points)**
- 3. Animations des clubs et des supporters (0 à 14 points et jusqu'à 6 points de bonus)**
- 4. Ambiance dans les stades (0 à 8 points)**
- 5. Engagement des supporters sur les réseaux sociaux (0 à 6 points)**

**Chaque club peut donc obtenir un maximum de 47 points lors d'un match à domicile et de 3 points lors d'un match à l'extérieur.**

### **1. FIDELITE A DOMICILE** *(Nouveau barème)*

Le critère de fidélité à domicile sera calculé à partir des affluences des matchs. A chaque journée, une note sera affectée à chaque club recevant en fonction du taux de remplissage du stade. Le taux de remplissage sera calculé selon le barème suivant :  $(\text{Nombre spectateurs total} - \text{Nombre visiteurs}) / (\text{Capacité totale du stade commercialisable déclarée en début de saison} - \text{Capacité zone visiteurs maximale})$ .

Une distinction sera établie entre les taux de remplissage des clubs de Ligue 1 Uber Eats et de Ligue 2 BKT :

#### - **Ligue 1 Uber Eats** :

- Taux de remplissage inférieur ou égal à 50% : **0 point**
- Taux de remplissage compris entre 51 et 60% : **1 point**
- Taux de remplissage compris entre 61 et 70% : **3 points**
- Taux de remplissage compris entre 71 et 80% : **5 points**
- Taux de remplissage compris entre 81 et 90% : **7 points**
- Taux de remplissage compris entre 91 et 95% : **8 points**
- Taux de remplissage compris entre 96 et 100% : **10 points**



- **Ligue 2 BKT** :

- Taux de remplissage inférieur ou égal à 30% : **0 point**
- Taux de remplissage compris entre 31 et 40% : **1 point**
- Taux de remplissage compris entre 41 et 50% : **3 points**
- Taux de remplissage compris entre 51 et 60% : **5 points**
- Taux de remplissage compris entre 61 et 70% : **7 points**
- Taux de remplissage compris entre 71 et 90% : **8 points**
- Taux de remplissage compris entre 91 et 100% : **10 points**

**(Nouveau)** A compter de la saison 2022-2023, et pour récompenser les plus fortes affluences, des points bonus seront attribués comme suit pour le critère fidélité :

- **Ligue 1 Uber Eats** :

- 1<sup>er</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **3 points**
- 2<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **2 points**
- 3<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **1 point**

- **Ligue 2 BKT** :

- 1<sup>er</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **3 points**
- 2<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **2 points**
- 3<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **1 point**

## **2. FIDELITE A L'EXTERIEUR (Nouveau critère)**

Le critère de fidélité à l'extérieur sera calculé à partir des affluences des secteurs visiteurs. A chaque journée, une note sera affectée à chaque club visiteur en fonction du nombre de supporters ayant assisté à la rencontre dans le secteur visiteur. L'attribution de 0 à 3 points se fera comme suit :

- **Ligue 1 Uber Eats** :

- Moins de 200 supporters visiteurs : **0 point**
- Entre 201 et 350 supporters visiteurs : **1 points**
- Entre 351 et 649 supporters visiteurs : **2 points**
- 650 supporters visiteurs ou plus : **3 points**

- **Ligue 2 BKT** :

- Moins de 100 supporters visiteurs : **0 point**
- Entre 101 et 250 supporters visiteurs : **1 points**
- Entre 251 et 499 supporters visiteurs : **2 points**
- 500 supporters visiteurs ou plus : **3 points**



### 3. ANIMATIONS DU CLUB ET DE SES SUPPORTERS *(Nouveau barème)*

Ce critère évalue les animations organisées (hors tarification spéciale billetterie) par les clubs à destination des nouveaux publics ainsi que les animations organisées par les clubs et les supporters pour animer les tribunes à l'entrée des équipes sur la pelouse.

Chaque club devra avoir adressé par mail au pôle stades de la LFP, dans les 8 jours suivants la fin de la rencontre en question, la liste des animations avec un bref descriptif des actions menées en lien avec chaque critère du barème décrit, selon un document type transmis en début de saison.

Ces animations devront bien entendu respecter les dispositions du PV de la Commission des Compétitions, transmis au club à l'intersaison.

A chaque journée, une note est donc affectée à chaque club selon le barème suivant :

- **Animations du club (/8) :**

1 ou plusieurs animations à destination des familles : **1 point**

1 ou plusieurs animations à destination des femmes : **1 point**

1 ou plusieurs animations à destination des étudiants : **1 point**

1 ou plusieurs animations sur le parvis : **1 point**

1 show lumière d'avant-match : **1 point**

1 animation sur le terrain à l'entrée des équipes : **1 point**

1 animation mi-temps : **1 point**

Capacité de l'animateur à animer le stade : **0 ou 1 point** (*notation du délégué*)

- **Animation des supporters (/6) :**

1 tifo d'avant match concernant une tribune du stade : **2 points**

1 tifo d'avant match concernant plus d'une tribune du stade : **4 points**

*(Nouveau)* A compter de la saison 2022-2023, et pour récompenser le travail considérable de réalisation d'une animation pyrotechnique encadrée avec des supporters, des points bonus seront attribués comme suit pour le critère animations des clubs et des supporters :

- **Ligue 1 Uber Eats et Ligue 2 BKT :**

Réalisation d'une animation pyrotechnique encadrée conforme au dossier validé par la Commission des Compétitions de la LFP : **6 points**



#### 4. AMBIANCE DANS LE STADE *(Nouveau barème)*

Le critère « Ambiance dans les Stades » évaluera la capacité du public à jouer lors des rencontres à domicile le rôle de « 12ème homme ». La note est attribuée par le diffuseur principal de la rencontre (commentateur, consultant et journaliste bord terrain).

Une notation sur cinq niveaux de type « mauvaise », « moyenne », « bonne », « excellente » et « exceptionnelle » sera demandée par le syndic de presse au diffuseur principal de la rencontre, qui attribuera un maximum de 8 points répartis comme suit :

Mauvaise ambiance : **0 point**  
Ambiance moyenne : **3 points**  
Bonne ambiance : **5 points**  
Ambiance excellente : **7 points**  
Ambiance exceptionnelle : **8 points**

#### 5. ENGAGEMENT DES SUPPORTERS SUR LES RESEAUX SOCIAUX *(Nouvelles règles)*

Le critère « Engagement des supporters sur les réseaux sociaux » évaluera l'engagement de ces derniers en faveur de leur club sur les réseaux sociaux.

A deux reprises lors de la saison 2022-2023, les supporters pourront voter pour leur tifo préféré, lors d'un jeu concours organisé par la newsroom de la LFP. A chacune de ces deux occasions, les clubs de Ligue 1 Uber Eats et de Ligue 2 BKT seront invités à transmettre à la LFP un tifo de leur choix, qui sera ajouté au jeu concours organisé.

En fonction du classement du jeu concours, sera attribué un nombre de points spécifique, correspondant à 6 points par journée de championnat. Pour chaque division, l'attribution des points se fait comme suit :

##### - **Ligue 1 Uber Eats**

1<sup>ère</sup> position du jeu concours : **33% des points en jeu**  
2<sup>ème</sup> position du jeu concours : **25% des points en jeu**  
3<sup>ème</sup> position du jeu concours : **20% des points en jeu**  
4<sup>ème</sup> position du jeu concours : **12% des points en jeu**  
5<sup>ème</sup> position du jeu concours : **10% des points en jeu**

##### - **Ligue 2 BKT**

1<sup>ère</sup> position du jeu concours : **33% des points en jeu**  
2<sup>ème</sup> position du jeu concours : **25% des points en jeu**  
3<sup>ème</sup> position du jeu concours : **20% des points en jeu**  
4<sup>ème</sup> position du jeu concours : **12% des points en jeu**  
5<sup>ème</sup> position du jeu concours : **10% des points en jeu**



## PUBLICATION DU CLASSEMENT

Le classement sera publié sur le site de la LFP toutes les deux journées afin de prendre en compte l'alternance match à domicile/match à l'extérieur.

## RECOMPENSES

La Commission des Compétitions de la LFP validera le classement final du Championnat des Tribunes à l'issue de la saison.

Une dotation du Championnat des Tribunes à hauteur de **85.000€** sera partagée entre les cinq premiers de la **Ligue 1 Uber Eats** comme suit :

1 <sup>er</sup> du championnat des tribunes en Ligue 1 Uber Eats	<b>28.000€</b>
2 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 1 Uber Eats	<b>22.000€</b>
3 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 1 Uber Eats	<b>18.000€</b>
4 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 1 Uber Eats	<b>10.000€</b>
5 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 1 Uber Eats	<b>7.000€</b>

Une dotation du Championnat des Tribunes à hauteur de **50.000€** sera partagée entre les cinq premiers de **Ligue 2 BKT** comme suit :

1 <sup>er</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>17.000€</b>
2 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>13.000€</b>
3 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>10.000€</b>
4 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>6.000€</b>
5 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>4.000€</b>

Les clubs devront affecter ces sommes à des opérations ou des animations menées dans leur stade en direction de leurs supporters, la saison suivant le classement validé par la Commission des Compétitions de la LFP. Les sommes seront versées à chaque club concerné sur présentation du projet souhaitant être mené avec ces dotations et des factures associées.



6 rue Léo Delibes - 75116 Paris

Tél. 01 53 65 38 00

[www.LFP.fr](http://www.LFP.fr)